

Entrepreneuriat et diversité

Une étude sur l'origine des travailleurs indépendants en
Belgique

Deuxième édition

Executive Summary




SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348

 0800 120 33 (numéro gratuit)

 facebook.com/SPFEco

 [@SPFEconomie](https://twitter.com/SPFEconomie)

 linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)

 instagram.com/spfecoco

 youtube.com/user/SPFEconomie

 <https://economie.fgov.be>

Éditrice responsable :

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

Version internet

Executive summary

Introduction

Le thème « origine et marché du travail » n'est pas neuf, il est déjà d'actualité depuis plusieurs années. Les connaissances relatives aux personnes d'origine étrangère présentes en Belgique et leur position sur le marché du travail sont généralement axées sur une analyse du taux d'emploi global, sans doute une donnée importante, mais qui n'englobe pas le tout. Il existe d'autres analyses additionnelles plus approfondies, telles que le Monitoring socio-économique (MSE) bisannuel réalisé par des collègues du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (ETCS) en collaboration avec Unia et publié depuis 2013. Le MSE analyse l'évolution récente des personnes sur le marché du travail en fonction de leur origine et de leur historique migratoire et leurs conditions de travail. La lecture de cet ouvrage impressionnant révèle que la situation de l'indépendant reste actuellement peu connue.

Partant de la mission du SPF Economie et de sa Direction générale de la Politique des P.M.E., à savoir la promotion de l'entrepreneuriat et de l'esprit d'entreprise, et à l'initiative du ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME, l'idée est née de fournir une contribution similaire, inspirée du MSE, qui mette l'accent sur les indépendants et leur origine. Début 2019, le SPF Economie a publié pour la première fois le rapport¹ « Entrepreneuriat et diversité – Une étude sur l'origine des travailleurs indépendants en Belgique ». En plus de la publication de toute une série de chiffres et d'analyses, le SPF Economie a exprimé la volonté de publier un rapport de suivi plus détaillé. Aujourd'hui, à peu près 3 ans plus tard, nous y sommes.

Les **objectifs spécifiques** de cette nouvelle étude sont à nouveau de cartographier la situation générale des indépendants en Belgique selon leur origine, d'inciter à la poursuite de la recherche et de créer un outil de soutien à la politique en matière d'entrepreneuriat et de diversité.

Méthodologie

Cette étude met l'accent sur la **personne de l'indépendant**. De manière plus spécifique, il s'agit des assujettis en personnes physiques qui sont affiliés à une caisse d'assurances sociales en Belgique, qu'ils soient mandataires ou non. Il ne s'agit que des personnes domiciliées en Belgique. Dans la plupart des cas, l'étude porte sur la période 2008-2017.

Les statistiques classiques relatives à l'emploi sur la base de la nationalité ou du pays natal ne nous permettent pas de relier correctement les thèmes de l'« origine » et de la « situation sur le marché du travail ». En se focalisant par exemple uniquement sur la nationalité, une partie du groupe cible échappe à l'analyse : pensons à la deuxième génération de personnes d'origine étrangère. Pour pouvoir traiter le thème dans son ensemble lors d'une analyse du marché du travail, les enfants de nationalité belge dont les parents sont d'origine étrangère (= la 2^e génération) ne peuvent pas être placés dans la même catégorie que les enfants de nationalité belge dont les parents sont d'origine belge. L'acquisition d'une nationalité en soi ne place pas les personnes dans la même situation sur le marché du travail ou dans le même contexte en ce qui concerne l'origine.

Pour couvrir entièrement la situation existante et cartographier les éventuelles différences en fonction de l'origine, il faut aller au-delà de la nationalité actuelle. C'est la raison pour laquelle le SPF ETCS et Unia utilisent, depuis 2013, deux variables composées qui se complètent mutuellement, dénommées « **origine** » et « **historique migratoire** » dans leur MSE bisannuel.

Pour la variable « **origine** », la distinction suivante occupe une position centrale :

- L'origine belge inclut les personnes de nationalité belge, nées avec la nationalité belge et dont les deux parents sont nés avec la nationalité belge.
- L'origine étrangère inclut soit les personnes qui ont une nationalité étrangère ou qui sont nées avec une nationalité étrangère, soit les personnes dont l'un des parents est né avec une nationalité étrangère.

Il existe également un groupe d'origine « indéterminée » : il s'agit des personnes pour lesquelles les informations nécessaires font défaut, essentiellement des personnes âgées. Comme il ressort de

¹ <https://economie.fgov.be/fr/publications/entrepreneuriat-et-diversite>

ces définitions, le critère « nationalité » est transcendé du fait de l'inclusion du passé, à savoir les parents, dans la détermination de l'origine d'un individu. L'origine étrangère est ensuite ventilée en groupes de pays spécifiques plus détaillés - p.ex. UE14 (Europe occidentale) et UE13 (Europe de l'Est).

La seconde variable - « **historique migratoire** » - porte sur les différentes générations et l'acquisition de la nationalité belge. Pratiquement, l'historique migratoire est composé des groupes suivants : les individus de première génération et de nationalité belge, de première génération et non-Belge, de la deuxième génération et de la troisième génération. Cette variable est considérée comme « additionnelle » dans cette étude.

La population d'indépendants est analysée en fonction de l'origine et de l'historique migratoire, et ce de différentes manières : p.ex. en fonction de l'âge et de la nature de l'activité (activité principale, activité complémentaire...). Il convient d'insister sur le fait que cette étude est **de nature exploratoire**. Elle doit être considérée comme une exploration et une description des données disponibles sur les indépendants et leur origine. Lorsque cela est possible, les tendances internationales, identifiées après une revue de la littérature sur le sujet, sont brièvement comparées aux données belges. Si possible, des explications potentielles sont proposées pour les tendances générales ainsi que pour les similitudes ou divergences par rapport aux chiffres internationaux.

De plus, certaines données importantes ne sont ou n'étaient pas encore disponibles. Le couplage des données sur les indépendants en fonction de leur origine et des données relatives à leur société ne pouvait pas être établi pour des raisons techniques au moment de l'élaboration de la présente étude. Le couplage des deux sources de données est actuellement en voie de préparation au sein de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS).

Enfin, **par rapport à l'édition précédente**, chaque thème est décliné en fonction du sexe. En outre, certaines données ont été ajoutées : d'une part, sur le niveau d'éducation et le domaine d'étude des indépendants et, d'autre part, sur le parcours professionnel d'un indépendant. S'agit-il, par exemple, d'un ancien salarié, d'un chômeur ou d'un retraité qui est devenu indépendant ?

Que nous apprend l'étude sur les indépendants en fonction de leur origine ?

En 2017, le nombre total d'indépendants en Belgique s'élevait à 1.022.405 individus. Parmi eux, 542 (soit 0,1 % de l'ensemble des effectifs) étaient âgés de 18 ou 19 ans et 95.514 (soit 9,3 % de l'ensemble) étaient âgés de 65 ans ou plus.

Afin de faciliter la comparaison entre les indépendants et les travailleurs actifs occupés, les indépendants pris en compte dans les parties de l'étude concernant les caractéristiques personnelles et l'éducation ont un âge compris entre 20 et 64 ans inclus.

En 2017, le nombre d'indépendants âgés de 20 à 64 ans en Belgique s'élevait à 926.347, ce qui correspondait à 13,8 % de la population totale d'individus âgés de 20 à 64 ans en Belgique. En 2008, la Belgique dénombrait 817.547 indépendants (20-64 ans), ce qui correspondait à 12,7 % de la population totale de cette classe d'âge. De 2008 à 2017, le nombre total d'individus en Belgique de 20 à 64 ans a augmenté de 3,7 % et le nombre d'indépendants (20-64 ans) de 13,3 %.

La structure de la population des indépendants (20-64) a changé entre 2008 et 2017. La part des indépendants d'origine étrangère est passée de 17,3 % en 2008 à 23,5 % en 2017. La part des indépendants d'origine belge est restée stable, de 69,2 % à 71,1 %. La part des indépendants d'origine inconnue a diminué de 13,4 % à 5,4 %. Cette dernière catégorie consiste principalement en des indépendants plus âgés qui quittent le marché de travail.

Les groupes de pays étrangers les plus représentés en 2008 dans la population des indépendants (20-64) le sont restés en 2017. Par ordre décroissant, il s'agit des groupes de pays de l'UE14² (45,5 % des indépendants d'origine étrangère en 2017), de l'UE13³ (17,3 %), du Maghreb⁴ (9,6 %),

² EU14 : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche.

³ UE13 : République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Croatie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie.

⁴ Maghreb : Algérie, Libye, Maroc, Tunisie et Mauritanie.

des pays candidats⁵ UE (7,6 %) et des autres pays européens⁶ (4 %). Les deux groupes de l'UE14 et de l'UE13 regroupent plus de 60 % des indépendants d'origine étrangère.

En 2008, la Belgique comptait 6.448.440 individus de 20 à 64 ans et en 2017, 6.689.065 individus, ce qui correspond à une augmentation de 3,7 %. La structure de la population de Belgique (20-64) a changé entre 2008 et 2017. Les individus d'origine étrangère sont devenus proportionnellement plus nombreux (de 24 % à 31,6 %) et les individus d'origine inconnue sont devenus proportionnellement moins nombreux (de 14,3 % à 5,9 %).

Cependant, les variations du nombre d'individus dans la population de Belgique ne sont pas du même ordre que les variations du nombre d'indépendants. L'augmentation du nombre d'indépendants (+13,3 %) est bien plus rapide que l'augmentation du nombre d'individus dans la population totale (+3,7 %) et ne peut donc pas s'expliquer uniquement par l'évolution de la situation démographique du pays.

Au final, le taux d'indépendants dans la population totale (20-64) augmente et passe, pour les individus **d'origine belge**, de 14,2 % en 2008 à 15,8 % en 2017 et, pour les individus **d'origine étrangère**, de 9,2 % en 2008 à 10,3 % en 2017.

La structure de l'ensemble des individus d'origine étrangère dans la population de Belgique ne change pas : les groupes de pays les plus représentés en 2008 le sont restés en 2017. Cette structure est très différente de la structure de l'ensemble des indépendants d'origine étrangère.

Par ordre décroissant, les groupes de pays les plus représentés dans la population d'origine étrangère en Belgique en 2017 sont l'UE14 (42 % des individus d'origine étrangère), le Maghreb (15,9 %), l'UE13 (10 %), les pays d'Afrique subsaharienne⁷ (7,7 %) et les pays candidats UE (7,4 %). En Belgique, la part des individus provenant des pays de l'Union européenne est majoritaire parmi les individus d'origine étrangère – comme c'est le cas pour les indépendants d'origine étrangère. Au total, plus de 50 % des individus d'origine étrangère proviennent soit de l'UE14 soit de l'UE13.

Par contre, les pays extra-européens sont davantage représentés dans la population totale (20-64 ans) d'origine étrangère que chez les indépendants d'origine étrangère. Pour résumer, 33,2 % des indépendants de 20-64 ans d'origine étrangère étaient, en 2017, d'origine extra-européenne (ni UE14, ni UE13, ni autres pays européens) alors que 43,1 % des individus d'origine étrangère de 20-64 ans en Belgique étaient, en 2017, d'origine extra-européenne.

Les groupes de pays les plus sous-représentés dans la population des indépendants d'origine étrangère sont le Maghreb (taux d'indépendants : 6,2 %) et les pays d'Afrique subsaharienne (taux d'indépendants : 4,3 %).

En 2016⁸, la répartition des travailleurs actifs occupés (20-64 ans) d'origine étrangère selon leur origine était plus proche de la répartition des individus de Belgique d'origine étrangère que de la répartition des indépendants d'origine étrangère. Les groupes de pays les plus représentés dans la population active occupée d'origine étrangère étaient l'UE14 (46,2 % des individus actifs occupés d'origine étrangère), le Maghreb (14,3 %), l'UE13 (11,6 %), les pays candidats UE (7 %) et les pays d'Afrique subsaharienne (6,6 %). Il faut en conclure que des déterminations spécifiques pesaient sur les individus d'origine étrangère, selon leur origine, et conditionnaient leur statut : indépendant ou salarié.

Parmi les indépendants ventilés selon leur historique migratoire et dont le nombre augmente très rapidement, la catégorie des primo-arrivants (la catégorie correspondant à la « première génération ») se distingue spécifiquement. Cette génération migratoire est celle dont l'augmentation est la plus forte proportionnellement (+48 % depuis 2008).

Les indépendants de la première génération font davantage l'acquisition de la nationalité belge s'ils ne sont pas originaires de l'UE. Les ressortissants de l'UE jouissent en effet de droits spécifiques qui facilitent leur arrivée sur le territoire et leurs activités.

⁵ Pays candidats UE : Macédoine du Nord, Turquie, Albanie, Monténégro et Serbie.

⁶ Autres pays européens : Islande, Andorre, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse, Russie, Saint-Siège, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Bosnie-Herzégovine, etc.

⁷ Pays d'Afrique subsaharienne : Burundi, Cameroun, Afrique du Sud, Congo, Sénégal, Rwanda, etc.

⁸ Pour des raisons méthodologiques, l'année 2016 a été utilisée avec la population active occupée – voir le propre rapport pour davantage d'informations. L'impact sur les analyses est en pratique inexistant.

Dans la première partie de l'étude, un certain nombre de caractéristiques personnelles des indépendants (20-64 ans) par origine sont examinées :

Sexe

Il y a deux fois plus d'hommes que de femmes exerçant sous statut d'indépendant en Belgique, quelle que soit leur origine. Pourtant, en Belgique, il y a autant de femmes que d'hommes dans la population. Cette situation n'a pas fondamentalement changé depuis 2008. Cette différence est encore plus marquée pour les groupes de pays de l'UE13, du Maghreb et du Proche/Moyen-Orient.

Le « marché des indépendants » est davantage inaccessible que le marché du travail du point de vue du sexe des individus, quelle que soit leur origine. En outre, le « marché des indépendants » représente moins les individus d'origine étrangère que le marché du travail, où la représentation des individus d'origine étrangère est déjà proportionnellement inférieure à leur présence dans la population en Belgique. L'indépendante d'origine étrangère est donc confrontée à plusieurs barrières.

Âge

Dans les trois régions du pays, les taux d'indépendants dans la population active occupée augmentent des tranches d'âges les plus jeunes (8,7 % pour la classe 20-24 ans en Belgique) jusqu'à la tranche 50-59 ans (23,2 %). Ceci s'explique entre autres par le fait que le lancement d'une activité entrepreneuriale est facilité par la disponibilité de ressources qui s'acquièrent par le travail, comme l'expérience et les ressources financières.

La population des indépendants d'origine étrangère est plus jeune que celle des indépendants d'origine belge. La moitié des indépendants d'origine étrangère ont moins de 42 ans alors que la moitié des indépendants d'origine belge ont moins de 46 ans. C'est également le cas pour la population totale d'individus en Belgique : la moitié des individus d'origine étrangère ont moins de 39 ans alors que la moitié des individus d'origine belge ont moins de 44 ans.

Pour chaque classe d'âge, les taux d'indépendants dans la population pour les individus originaires de l'UE13 sont assez proches des taux d'indépendants dans la population pour les individus d'origine belge. En général, les taux pour les individus originaires de l'UE13 sont légèrement supérieurs. À l'inverse, les taux pour les individus originaires du Maghreb et des pays d'Afrique subsaharienne sont inférieurs.

Les taux d'indépendants dans la population sont particulièrement élevés chez les jeunes (20-39 ans) pour les individus d'origine extra-européenne nés en Belgique.

Le taux d'indépendants d'origine belge dans la population augmente avec l'âge des individus, pour les hommes et pour les femmes. Le taux d'indépendants d'origine étrangère dans la population augmente jusqu'à 45-49 ans puis diminue, pour les hommes et pour les femmes. Ce fait pourrait constituer un premier indice pour affirmer que le travail effectué par les indépendants d'origine étrangère ne peut pas être effectué par des individus âgés, contrairement à celui des indépendants d'origine belge.

Région

Les régions se différencient non seulement par leur situation actuelle mais également par leur dynamique évolutive, par leur histoire.

En Région de Bruxelles-Capitale, deux tiers des indépendants étaient d'origine étrangère en 2017, contre 54 % en 2008. Dans le même temps, la proportion d'indépendants d'origine étrangère en Région flamande passe de 10,6 % à 15,5 % et, en Région Wallonne, de 21 % à 26,8 %.

La moitié des indépendants en Région de Bruxelles-Capitale sont des primo-arrivants, alors que les indépendants primo-arrivants ne représentent que 10 % des indépendants dans les autres régions. Cette surreprésentation est sans aucun doute due, entre autres, à la présence des institutions internationales à Bruxelles.

L'éducation – Niveaux de diplômes : généralités

La répartition des indépendants suivant leur niveau de diplôme compose des ensembles hétérogènes : la proportion d'individus d'origine belge par rapport aux individus d'autres origines augmente avec le niveau de diplôme.

Parmi les indépendants, quelle que soit leur origine, la proportion d'individus avec un haut niveau de diplôme (42,3 %) est plus importante que les proportions d'individus avec un niveau de diplôme moyen (34,3 %) ou faible (15,2 %). En outre, la part d'indépendants dans la population est plus importante pour le niveau de diplôme élevé (18,4 %) que pour les niveaux de diplômes moyen (13,6 %) ou faible (8,7 %).

L'éducation – Niveaux de diplômes : origine, historique migratoire et caractéristiques personnelles

Les taux d'indépendants dans la population augmentent avec le niveau de diplôme : ils sont plus élevés pour les individus de haut niveau de diplôme que pour les individus de faible niveau de diplôme. Tous âges confondus, pour les hommes, le taux d'indépendants de haut niveau de diplôme dans la population des individus de haut niveau de diplôme est de 23,9 % alors que ce taux est de 11,7 % pour les individus de faible niveau de diplôme. Chez les femmes, ces taux sont respectivement de 14,1 % et 5,0 %. Le taux d'indépendants dans la population varie selon la classe d'âge. Par exemple, le taux d'indépendants de haut niveau de diplôme ne fait qu'augmenter avec l'âge des individus pour les hommes, et atteint un maximum avec la classe d'âge 45-49 ans pour les femmes.

La part des femmes indépendantes ayant un niveau de diplôme élevé au sein de l'ensemble des femmes indépendantes (51,8 %) est de loin plus importante que cette part chez les hommes (37 %). C'est également le cas dans la population totale en Belgique quoique dans une moindre mesure : 36,3 % des femmes ont un niveau de diplôme élevé contre 27,4 % des hommes.

Les hommes indépendants de faible niveau de diplômes sont globalement bien plus âgés que les hommes indépendants de moyen ou haut niveau de diplôme. Parmi les indépendants de 20 à 64 ans, 50,1 % des hommes de faible niveau de diplôme ont plus de 50 ans contre 33,8 % des hommes de moyen niveau de diplôme et 39,8 % des hommes de haut niveau de diplôme. Les proportions sont encore plus déséquilibrées chez les femmes indépendantes. Parmi celles à avoir un faible niveau de diplôme, 58,2 % d'entre elles ont plus de 50 ans, contre 34,2 % pour le niveau de diplôme moyen et 30,3 % pour le niveau de diplôme élevé.

Le marché du travail est tel que les individus de haut niveau de diplôme d'origine étrangère mais scolarisés en Belgique (individus de deuxième génération) choisissent davantage que les individus d'origine belge de même niveau de diplôme la voie de l'entrepreneuriat (respectivement 22,2 % contre 20,4 %, hommes et femmes confondus). Les individus de deuxième génération de haut niveau de diplôme font donc davantage preuve d'esprit d'entreprise que les individus de haut niveau de diplôme d'origine belge. Une des causes possibles de cette observation serait la discrimination dont pourraient être victimes les individus d'origine étrangère sur le marché du travail.

L'éducation – Domaines d'études

Au total, en 2017, 71,1 % des indépendants de 20-64 ans sont d'origine belge, 23,5 % d'origine étrangère et 5,4 % d'origine inconnue. Par rapport à cette répartition, les indépendants d'origine belge sont surreprésentés parmi ceux ayant étudié dans les domaines de l'agriculture (les indépendants d'origine belge représentent 89,7 % des indépendants ayant étudié dans le domaine de l'agriculture) et de l'éducation (85,0 %).

La proportion d'indépendants d'origine belge ayant étudié dans les autres domaines connus (ingénierie, lettres et arts, santé, sciences, sciences sociales, services et programmes généraux) oscille autour de 77 %, en légère surreprésentation, et celle des indépendants d'origine étrangère oscille de 14,7 % (pour l'ingénierie) à 19,0 % (pour les programmes généraux), soit toujours en légère sous-représentation.

Le déficit d'indépendants d'origine étrangère ayant étudié dans des domaines identifiés s'explique par le fait que le domaine d'étude de 49,5 % des indépendants d'origine étrangère n'est pas connu,

plus que probablement en raison d'une non-reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger. La forte présence de cette inconnue et le fait que nous n'ayons pas les liens entre domaine d'études et domaine d'activités dans nos données limite les conclusions possibles.

Dans la deuxième partie de l'étude, un certain nombre de caractéristiques professionnelles des indépendants (tous âges confondus) en fonction de leur origine sont étudiées :

Affiliations et radiations

Nous avons pu observer que le groupe d'origine indéterminée est le seul qui présente une part plus importante de radiations (11,3 %) que d'affiliations (4,6 %), résultant en un accroissement négatif (-6.7 %) sur la période 2008-2017. Le groupe d'origine étrangère est surreprésenté dans les deux catégories (38,7 % d'affiliations et 34,9 % de radiations) comparativement à sa proportion dans la population globale d'indépendant (22,3 % en 2017), tandis que l'inverse prévaut pour le groupe d'origine belge (56,7 % d'affiliations, 53,8 % de radiations et 68,6 % de l'ensemble des travailleurs indépendants en 2017). Le groupe UE14 est sous-représenté dans les deux catégories, bien qu'il soit le plus important en chiffres absolus, l'UE13, quant à lui, est surreprésenté dans les deux catégories.

Deux mouvements de rattrapage sont à l'œuvre sur la période étudiée, qui se matérialisent par une diminution de l'écart en chiffres absolus : tout d'abord, le groupe d'origine étrangère a enregistré une croissance des affiliations et radiations plus importante que le groupe d'origine belge. D'autre part, au sein du groupe d'origine belge, le taux d'accroissement des femmes est plus important que celui des hommes, mais ce n'est pas le cas pour le groupe d'origine étrangère pour lequel l'écart s'est accru pour les affiliations et les radiations entre les hommes et les femmes.

Au niveau régional, la Région flamande présente le plus grand nombre d'affiliations (57,5 %) et de radiations (57,5 %) du pays en 2017, ce qui est logique étant donné ses caractéristiques démographiques (elle représente près de 58 % de la population belge). C'est le groupe d'origine belge qui y est le plus représenté, tant dans les affiliations (66,9 %) que dans les radiations (62,5 %) mais c'est le groupe d'origine étrangère qui a le plus grand taux d'accroissement sur la période 2009-2017 (8,8 % pour le groupe d'origine étrangère et 3,6 % pour le groupe d'origine belge). En Région de Bruxelles-Capitale, c'est le groupe d'origine étrangère qui est majoritaire pour les deux catégories (78,7 % des affiliations et 73,2 % des radiations). La situation en Région wallonne est similaire à ce que l'on peut observer au niveau national : le groupe d'origine belge est prépondérant avec 57,7 % des affiliations et 54,8 % des radiations, suivi par le groupe d'origine étrangère avec 38,1 % des affiliations et 34,8 % des radiations.

Nous avons ensuite analysé les affiliations et les radiations **en fonction du niveau de diplôme**. Le principal constat observé est que l'accroissement augmente proportionnellement avec le niveau de diplôme. En d'autres termes, plus le niveau de diplôme augmente, plus les affiliations sont plus nombreuses que les radiations, ce constat étant le plus visible pour le groupe d'origine belge. Le groupe d'origine étrangère est majoritaire pour le niveau de diplôme du secondaire inférieur en 2017. C'est le seul groupe d'origine présentant plus d'affiliations que de radiations pour ce niveau (différentiel de +1.976 alors qu'il est de -1.492 pour le groupe d'origine indéterminée et de -343 pour le groupe d'origine belge). Le groupe d'origine belge présente le plus grand accroissement pour le niveau de diplôme élevé (+15.353 pour +4.387 pour le groupe d'origine étrangère et +79 pour le groupe d'origine indéterminée).

L'analyse des différents groupes d'origine étrangère a montré des constats variés. Ainsi, la majorité des affiliations et radiations du groupe UE14 sont réparties entre les niveaux de diplôme moyen et élevé tandis que pour le groupe UE13, elles sont concentrées sur le niveau de diplôme inconnu. Le groupe Pays candidats à l'UE présente le plus fort accroissement pour le niveau de diplôme moyen tandis que pour le groupe Maghreb, les affiliations et radiations sont équitablement réparties entre les différents niveaux de diplôme.

Enfin, toutes origines confondues, plus le niveau de diplôme est élevé, plus les femmes sont représentées dans les affiliations et les radiations, tandis que les hommes sont plus représentés dans les niveaux de diplôme plus faible.

Nous avons ensuite décliné les affiliations et les radiations **en fonction du domaine d'étude**. Plus d'un tiers des affiliations et des radiations concernent des travailleurs indépendants dont le domaine d'étude n'est pas connu. Le groupe d'origine étrangère y est majoritaire prépondérant, représentant plus de la moitié des affiliations et des radiations en 2017. Le groupe d'origine belge est globalement majoritaire dans les autres domaines d'étude, mais le groupe d'origine étrangère est celui qui enregistre la plus forte progression sur la période étudiée. Les hommes sont largement majoritaires dans le domaine de l'ingénierie tandis que les femmes le sont dans le domaine de la santé et de la protection sociale.

Enfin, nous avons analysé les affiliations et radiations **en fonction de la position socio-économique (PSE) antérieure et ultérieure** des travailleurs indépendants **et de leur catégorie d'activité** (principal, complémentaire, actif après (l'âge de) la pension).

Pour ce qui est de l'activité à titre principal, les 3 principales PSE en 2017 pour les affiliations sont les suivantes : « autres⁹ » (36,8 %), « salariés » (27,2 %) et « allocations familiales »¹⁰ (10,2 %). En ce qui concerne les radiations, il s'agit des PSE suivantes : « autres » (36,1 %), « salariés » (35,7 %) et « demandeur d'emploi avec allocation de chômage » (9,5 %). Pour l'activité à titre complémentaire, il s'agit des PSE suivantes pour les affiliations : « salariés » (78,3 %), « demandeur d'emploi avec allocation de chômage » (6,6 %) et « autres » (4,9 %). Pour ce qui est des radiations, il s'agit des PSE : « salariés » (83,3 %), « autres » (5,3 %) et « demandeur d'emploi avec allocation de chômage » (4,2 %).

Pour **l'activité à titre principal**, le groupe d'origine étrangère comptabilise plus d'affiliations et de radiations que le groupe d'origine belge : on dénombre respectivement 29.678 et 29.271 affiliations ainsi que 17.222 et 16.480 radiations. La situation inverse prévalait en 2008. Le groupe d'origine belge est surreprésenté dans les affiliations et radiations de travailleurs indépendants occupant la PSE « salariés ». Le groupe d'origine étrangère est majoritaire dans la PSE « autres ». On dénombre plus d'affiliations et de radiations de travailleurs indépendants exerçant à titre principal chez les hommes que chez les femmes, l'écart s'accroît sur la période étudiée.

En ce qui concerne **l'activité à titre complémentaire**, l'essentiel des affiliations et des radiations concerne la PSE « salariés » (voir ci-dessus). On a pu observer une très forte augmentation (+416 %) des affiliations de travailleurs indépendants exerçant à titre complémentaire et qui étaient au chômage auparavant. Cette forte augmentation doit toutefois être analysée avec précaution étant donné que cette PSE concerne 6,6 % des travailleurs indépendants en 2017.

Toutefois, il est intéressant de noter que les affiliations pour cette PSE ont progressé de 210 % entre 2016 et 2017 suite à l'entrée en vigueur de la mesure tremplin. Celle-ci permet de démarrer une activité d'indépendant à titre complémentaire tout en conservant ses allocations de chômage pendant une période d'une année¹¹.

Enfin, notons que toutes origines confondues et toutes PSE confondues (donc les chiffres totaux), les femmes enregistrent une plus forte croissance que les hommes sur la période 2008-2017, tant dans les affiliations (+45 % pour les femmes et +39 % pour les hommes) que dans les radiations (+18 % pour les femmes et +17 % pour les hommes).

Branches d'activités

Les indépendants d'origine belge sont surreprésentés dans les domaines de l'agriculture (78,5 %) et de la pêche (73,2 %), ainsi que dans les professions libérales et intellectuelles (PLI ; 73,5 %), par rapport à leur part totale parmi les indépendants (68,6 %). Quoique très différentes les unes des autres, ces catégories d'activités ont au moins un point commun : l'exercice des fonctions est facilité par le fait que les parents les exercent ou les ont exercées également – avantage de disposer des infrastructures, ou d'un capital social et culturel favorisant l'implantation dans le milieu.

⁹ Ce groupe comprend : les travailleurs frontaliers sortants, les personnes travaillant en Belgique pour une organisation/entreprise qui n'est pas tenue de cotiser au système de sécurité sociale belge, les fonctionnaires et diplomates internationaux, les femmes/hommes au foyer, etc.

¹⁰ Il s'agit des enfants bénéficiaires d'allocations familiales.

¹¹ Voir <https://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t158> pour plus d'informations.

Le travail effectué par les indépendants originaires de l'UE14 est semblable au travail effectué par les indépendants d'origine belge. Ce n'est pas du tout le cas pour les groupes d'indépendants originaires d'autres régions du monde. À titre d'exemples, 66 % des indépendants originaires d'Asie se retrouvent dans le « commerce », en majorité dans l'horeca, et 60 % des indépendants originaires de l'UE13 se retrouvent dans l'« industrie », et plus précisément dans la construction.

La distribution des indépendants **par sexe** n'est pas similaire suivant les branches d'activités. Il y a par exemple deux fois plus d'hommes que de femmes dans le commerce – ce qui est conforme à la répartition totale des indépendants par sexe. Mais il y a huit fois plus d'hommes d'origine étrangère que de femmes de la même origine dans l'industrie. La branche de l'industrie porte donc, pour les indépendants d'origine étrangère en particulier, beaucoup plus de traces d'inégalités de genre que les autres branches d'activités. À l'inverse, les nombres de femmes et d'hommes dans les PLI sont à peu près identiques, quelle que soit l'origine des indépendants.

Les répartitions des indépendants dans les branches d'activités varient fortement **suivant les régions**. En Région de Bruxelles-Capitale, la plus grande part des indépendants d'origine belge (66,5 % pour les femmes et 52,9 % pour les hommes) travaillent dans les PLI. Près de 50 % des femmes d'origine étrangère travaillent également dans cette branche. En revanche, 43,1 % des hommes d'origine étrangère à Bruxelles travaillent dans l'industrie et 20,9 % dans les PLI.

En Région flamande, la branche des PLI est préférée par les femmes d'origine belge (36,9 %), mais c'est la branche du commerce qui est davantage choisie par les hommes d'origine belge (29,4 %). C'est également la branche du commerce qui attire les femmes (39,1 %) et les hommes (39,1 % également) d'origine étrangère. En Région wallonne, ce sont les PLI qui attirent le plus les femmes d'origine belge (45,1 %) et d'origine étrangère (38,7 %). Cette branche attire également le plus les hommes d'origine belge (28,3 %) - de peu devant le commerce - et c'est la branche du commerce qui attire le plus les hommes d'origine étrangère (37,8 %). Ces répartitions en fonction de l'origine sont confortées par l'analyse de la répartition des indépendants en fonction de leur historique migratoire.

La part d'indépendants d'origine belge dans **la branche du commerce** est de 64,2 %. Certaines catégories d'activités de cette branche regroupent proportionnellement davantage d'indépendants d'origine belge, par exemple, 72,1 % dans le secteur des banques et assurances¹².

À l'inverse, alors que la proportion totale d'indépendants d'origine étrangère dans la branche du commerce est de 26 %, certains secteurs de cette branche attirent proportionnellement plus d'indépendants d'origine étrangère. La part des indépendants d'origine étrangère par rapport au total des indépendants de l'horeca s'élève à 40,3 %. Attention, il ne faut pas considérer sans une analyse plus approfondie ces écarts de représentation des individus comme causés par des stéréotypes concernant leur origine, mais comme la résultante de situations socioéconomiques distinctes, pour les individus d'origine étrangère et pour les individus d'origine belge.

Il existe également des variations de taux corrélées au sexe des individus. Les hommes travaillent davantage que les femmes dans les banques et assurances et dans le commerce, quelle que soit l'origine considérée. Les femmes travaillent davantage que les hommes dans l'horeca, quelle que soit leur origine. Cela traduit la présence de stéréotypes de genres associés aux métiers considérés.

Les indépendants d'origine belge (63,8 %) ne se répartissent pas dans les secteurs de **la branche de l'industrie et artisanat** de la même façon que se répartissent les indépendants d'origine étrangère (27,7 %)¹³.

Par exemple, le secteur de la construction regroupe 39,5 % des indépendants d'origine belge actifs dans la branche de l'industrie contre 60,8 % des indépendants d'origine étrangère actifs dans cette branche. Plus spécifiquement, il regroupe 88,4 % des indépendants de l'UE13 actifs dans la branche de l'industrie. Au total, le secteur de la construction est le secteur principal de la branche de l'industrie et artisanat puisqu'il concentre à lui seul 45,3 % des indépendants actifs dans cette branche.

¹² La branche du commerce regroupe de nombreuses catégories d'activités : assurances, banques, commerce, divertissement (théâtre, cinéma, jeux, etc.), forains, horeca, marketing, représentants (agents immobiliers, voyageurs de commerce, etc.), sécurité et vendeurs ambulants.

¹³ La branche de l'industrie regroupe de nombreuses catégories d'activités : arts et métiers, construction, exploitation de carrières, exploitation minière, industrie alimentaire, industrie chimique, transport, etc.

La répartition des indépendants selon leur sexe est très inégalitaire dans la branche de l'industrie : 17,1 % de femmes et 82,9 % d'hommes. Mais, sans surprise, certains secteurs regroupent proportionnellement beaucoup plus d'hommes. Ainsi, les trois secteurs les plus genrés sont ceux de la construction (avec 91,8 % d'hommes), de la métallurgie (avec 88,9 % d'hommes) et des bois et meubles (avec 88,6 % d'hommes). En revanche, le taux de femmes est le plus important dans les arts et métiers. Il s'élève à 32,1 %.

L'histoire européenne récente, en particulier l'intégration des pays de l'Est dans l'espace économique et le marché commun, a profondément marqué la structure des groupes d'indépendants de la branche de l'industrie en Belgique. Depuis 2011, le nombre d'indépendants originaire de l'UE13 dans le secteur de la construction a doublé.

Dans la **branche des PLI** également, les indépendants d'origine belge (73,5 %) ne se répartissent pas de la même façon que se répartissent les indépendants d'origine étrangère (18,5 %)¹⁴.

Par exemple, 27,8 % des indépendants dans les lettres sont d'origine étrangère – ce qui s'explique par la présence de l'activité de traduction –, mais seuls 2,7 % des indépendants notaires sont d'origine étrangère. Dans le cas des notaires, comme dans celui des huissiers, des pharmaciens et des vétérinaires, le recours au processus de transmission familiale paraît pertinent pour expliquer la surreprésentation des indépendants d'origine belge.

Les métiers nécessitant l'étude et l'usage de données chiffrées (ingénierie, comptabilité, etc.) regroupent proportionnellement davantage d'hommes, et les métiers paramédicaux au sens large (psychologie, dentisterie, pharmacie, etc.) davantage de femmes.

Nature de l'activité

Plus loin dans l'étude, nous avons analysé la répartition des travailleurs indépendants en fonction de la nature de leur activité : **titre principal, complémentaire et actif après (l'âge de) la pension**. En 2017, près de 67 % des travailleurs indépendants exerçaient à titre principal, près de 23 % à titre complémentaire et un peu plus de 10 % étaient actifs après (l'âge de) la pension. Les résultats observés pour la PSE se retrouvent également ici.

Le groupe d'origine étrangère est surreprésenté pour l'activité à titre principal : 76,4 % des indépendants d'origine étrangère vis-à-vis de 67,1 % des indépendants d'origine belge. Le groupe d'origine belge l'est pour l'activité à titre complémentaire : 25,8 % (origine belge) comparé à 18,5 % (origine étrangère). Enfin, le groupe d'origine indéterminée (47,2 %) l'est pour l'activité après (l'âge de) la pension, contre 7,1 % (origine belge) et 5,1 % (origine étrangère). Sur la période 2008-2017, c'est la catégorie « actif après (l'âge de) la pension » qui a connu la plus forte croissance (+60,4 %), ce qui peut s'expliquer, entre autres, par un vieillissement de la population et par un cadre réglementaire favorisant la poursuite de l'activité après (l'âge de) la pension.

Mandataires de sociétés

Nous avons également pu observer que les travailleurs indépendants du groupe d'origine étrangère sont proportionnellement plus nombreux à **être mandataires de sociétés** que ceux du groupe d'origine belge (respectivement 36,9 % et 26,4 %). Néanmoins, le nombre de mandataires de sociétés augmente légèrement pour le groupe d'origine belge sur la période étudiée tandis que celui du groupe d'origine étrangère diminue. La déclinaison en fonction du sexe montre que, toutes origines confondues, les hommes sont plus souvent mandataires de sociétés que les femmes (respectivement 31,2 % et 23,9 %). Parmi les principaux groupes d'origine étrangère, le groupe « Pays candidats à l'UE » est le seul à compter plus de mandataires (53,9 %) que de non-mandataires (46,1 %) en 2017.

Qualité

Pour finir, nous avons pu observer que la population de travailleurs indépendants exerçant **en qualité d'indépendant** est 16 fois plus importante que celle exerçant **en qualité d'aidant** en 2017, respectivement 94 % et 6 %. Toutes origines confondues, la population d'indépendants est

¹⁴ La branche des professions libérales et intellectuelles (PLI) regroupe de nombreuses catégories d'activités : architectes, avocats, divers, huissiers, métiers (para) médicaux, notaires, professions libérales (génériques), vétérinaires, enseignement, métiers para-artistiques, métiers artistiques, experts du chiffre.

composée de 66 % d'hommes pour 34 % de femmes et celle d'aidants de 56 % de femmes pour 44 % d'hommes. Parmi le top 4 des groupes d'origine étrangère, l'UE13 se démarque avec une proportion d'aidants deux fois plus élevée (12,4 %) que la proportion moyenne. Cela s'explique par la forte augmentation du nombre d'hommes exerçant sous la qualité d'aidant, avec 2.834 aidants supplémentaires sur la période 2008-2017, soit une progression de l'ordre de 304,4 %.

Interprétations possibles

Outre la description de la situation, le rapport propose également un certain nombre d'explications pour les chiffres décrits, lorsque cela est possible. Les paragraphes suivants proposent une sélection des principales explications. Pour un aperçu complet, nous renvoyons à [l'étude](#) proprement dite et à ses [annexes](#).

En premier lieu, nous pouvons citer le facteur « **Union européenne** » : la Belgique, outre sa situation géographique centrale, se caractérise par la présence d'institutions de l'Union européenne, Bruxelles en étant la capitale. De plus, les pays voisins appartiennent également aux membres fondateurs (des précurseurs) de l'Union européenne et la libre circulation des personnes est facilitée depuis longtemps, avant même l'implémentation de l'espace Schengen (1999). Ces pays voisins et quelques autres pays d'Europe occidentale sont historiquement responsables d'une part importante des migrations vers la Belgique. En outre, les citoyens de l'UE bénéficient automatiquement de droits fondamentaux qui facilitent la migration intra-européenne par rapport à la migration extra-européenne. Enfin, l'UE a connu un élargissement vers l'Europe de l'Est en 2004, 2007 et 2013.

En deuxième lieu, **un certain nombre de facteurs exercent une influence sur la population en âge de travailler et son évolution, y compris sur le nombre d'indépendants**. Nous observons que la croissance de la population résulte principalement d'un solde migratoire positif, à savoir la différence entre l'immigration et l'émigration, et que le taux de fécondité¹⁵ total des femmes de nationalité non belge est plus élevé que celui des femmes de nationalité belge. On assiste simultanément à un double mouvement : le vieillissement général de la population d'une part, et la limitation de ce flux sortant sur le marché du travail par le biais de plusieurs réformes, telles que la possibilité d'acquiescer un revenu complémentaire illimité comme indépendant après (l'âge de) la pension, d'autre part.

En troisième lieu, une **tendance à l'augmentation du nombre d'indépendants** apparaît. Le statut d'indépendant offre plus d'autonomie et de flexibilité mais également plus d'insécurité de travail et de revenus. Le statut s'est amélioré ces dernières années et peut servir de porte d'accès au marché du travail, également « *pour des personnes faiblement qualifiées, plus âgées ou de nationalité étrangère qui éprouvent des difficultés à obtenir un emploi salarié* » (BNB, Rapport annuel 2017, p. 172). Le statut spécifique **d'indépendant à titre complémentaire** connaît également un grand succès. Le Rapport annuel 2017 de la Banque nationale mentionnait ainsi (p. 169) que : « *Ce statut permet aux salariés à titre principal de continuer à bénéficier de la sécurité d'emploi et de tous les avantages sociaux inhérents à ce statut (crédit-temps, congé parental, congé de maternité, etc.), ainsi que de revenus supplémentaires.* ». On retrouve cette tendance chez les indépendants d'origine belge (+34,2 %) et d'origine étrangère (+62 %). D'autre part, on constate, ces dernières années, un intérêt croissant pour la promotion du statut d'indépendant, par exemple dans l'enseignement, y compris auprès des jeunes.

Nous ne pouvons également pas perdre le **contexte historique** de vue, un contexte qui s'avère variable pour les différentes parties de la Belgique. D'après les conclusions du MSE et de la Banque Nationale¹⁶, l'intégration et l'intégration citoyenne des personnes d'origine étrangère sont toujours entravées par un manque de connaissance d'une des langues nationales, des problèmes de reconnaissance de diplômes et des compétences, des obstacles administratifs, la discrimination et un niveau scolaire généralement inférieur. Ce sont quelques-uns des obstacles qui entravent l'accès au marché du travail, entraînant une baisse du taux d'emploi. Le niveau scolaire revêt surtout une importance cruciale (pour toutes les catégories de population) (BNB, Rapport annuel

¹⁵ Pour plus d'informations à ce sujet, voir notamment l'annexe 10 « [Démographie : accroissement naturel et solde migratoire](#) ».

¹⁶ Pour plus d'informations à ce sujet, voir notamment les annexes 1 « [L'origine et le marché du travail belge](#) », 3 « [Une brève histoire des migrations en Belgique](#) » et 4 « [Une brève histoire de l'intégration en Belgique](#) ».

2016, p. 91-92 et 177). Certains obstacles potentiels pour les indépendants en général, comme un accès insuffisant aux ressources financières, peuvent également constituer une explication.

Le fait que les femmes aient encore un important effort de rattrapage à fournir sur le marché du travail, y compris les **femmes indépendantes**, est le résultat d'un désavantage historique. Un mouvement de rattrapage a toutefois été amorcé au 20^e siècle mais reste inachevé à ce jour. Sur le plan économique, cela se traduit principalement par une participation croissante au marché du travail, également comme indépendante. Il reste néanmoins un certain nombre de problèmes, comme le fait que les femmes occupent proportionnellement plus souvent des emplois moins bien rémunérés, essentiellement parce qu'elles travaillent davantage à temps partiel en Belgique. Cela implique qu'elles s'occupent encore plus souvent de la garde des enfants, tandis que les hommes se concentrent davantage sur le développement de leur carrière (BNB, Rapport annuel 2017, p. 29-30). De plus les femmes entrepreneures se heurtent encore au modèle traditionnel, qui considère les femmes comme le moteur du noyau familial. La position occupée par les femmes au sein de la famille diffère également selon l'origine culturelle de la famille dans laquelle elle vit (impulse. brussels et actiris.brussels, 2014, p. 73). Ainsi, les femmes issues de l'immigration sont confrontées à un double seuil.¹⁷

En outre, l'interprétation doit s'inscrire dans le **contexte économique plus large** : le produit intérieur brut ou PIB belge (en prix courants) a augmenté de 26,5 % entre 2008 et 2017 et le PIB par habitant de 19,2 %. (Eurostat). Cette croissance économique aura également une incidence sur les indépendants, notamment par le biais de la croissance de la demande des consommateurs, de nouvelles opportunités économiques, d'un meilleur accès au financement, d'un climat social plus stable et d'investissements potentiels dans les infrastructures et l'éducation de la part des pouvoirs publics.

Enfin, sur la base de la littérature disponible, le rapport (et ses annexes), donne un aperçu des **théories et hypothèses générales sur les raisons pour lesquelles une personne issue de l'immigration devient ou non indépendante**.

Par exemple, un certain nombre de « grandes hypothèses » ont été identifiées dans la littérature sur le thème « des entrepreneurs issus de l'immigration ». Il s'agit notamment de « *l'esprit d'entreprendre par nécessité* » (où le chômage, souvent plus élevé que la moyenne, pousserait les personnes issues de l'immigration à entreprendre – voir annexe 22 « [Entreprendre par nécessité](#) ») et d'une « *culture de l'entrepreneuriat* » (qui peut, ou non, exister dans le pays d'origine et continue, ou non, à exister dans le pays de destination – voir l'annexe 12 « [Entrepreneuriat et culture d'entreprise \(dans le pays d'origine\) ?](#) »).

Mais encore, *l'esprit d'entreprise basé sur le « parcours spécifique d'une personne »* et sur la « *politique migratoire poursuivie* » est également abordé. Selon la littérature, le parcours spécifique d'une personne résulte d'une interaction entre les concepts de ghettoïsation, de marché ethnique et de capital social spécifique d'une personne (voir annexe 13 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de spécificité](#) »). En outre, par le biais de leurs politiques migratoires, certains pays ont cherché, ou non, à attirer des profils spécifiques qui posséderaient les compétences entrepreneuriales nécessaires.

Enfin, l'« *entrepreneuriat et l'hypothèse de la convergence* » et l'« *entrepreneuriat par opportunité* » sont mentionnés. Le premier concept suppose qu'une différence dans les taux d'indépendants entre les personnes issues de l'immigration et celles qui n'en sont pas issues disparaîtra avec le temps, les deux groupes présentant des similitudes croissantes (voir annexe 14 « [L'entrepreneuriat et l'hypothèse de convergence](#) »). L'entrepreneuriat par opportunité suppose que le choix de devenir entrepreneur est basé sur l'analyse de toutes les opportunités connues à un moment donné dans un lieu donné.

En outre, des concepts spécifiques sont examinés plus en détail, qui s'inscrivent dans le cadre des théories et hypothèses susmentionnées. Par exemple, le concept de « transnationalisme », le processus par lequel les immigrants construisent et maintiennent des relations sociales entre leur pays d'origine et leur pays d'accueil (Mampaey, 2013). Le transnationalisme est favorisé par la mondialisation de l'économie et les développements technologiques, et peut donner lieu à un certain nombre d'opportunités commerciales. Le concept de « marchés ethniques » (OCDE 2010a,

¹⁷ Voir annexe 15 « [Les femmes sur le marché du travail](#) » pour plus d'informations.

2013a), qui concerne les marchés qui se concentrent spécifiquement sur la communauté d'origine sous la forme de produits et de services liés au pays d'origine, est également examiné.

Plusieurs hypothèses peuvent s'appliquer à une même personne et les personnes appartenant à des milieux migratoires différents, mais aussi similaires, ne sont pas nécessairement soumises aux mêmes hypothèses.

Ces hypothèses, leur pertinence et leur lien éventuel avec les données décrites, sont discutées plus en détail dans l'étude, thème par thème. Comme déjà mentionné, l'étude est de nature descriptive : les hypothèses mentionnées offrent des explications et des pistes potentielles, mais il n'est pas possible, sur la base de l'étude, de réfuter ou de valider définitivement certaines hypothèses. Elles offrent cependant un éclairage supplémentaire sur la matière étudiée.

Pour conclure, nous pouvons résumer la situation des indépendants en fonction de leur origine en Belgique comme suit :

Le taux d'indépendants dans la population totale (20-64 ans) augmente et passe, pour les individus d'origine belge, de 14,2 % en 2008 à 15,8 % en 2017 et, pour les individus d'origine étrangère, de 9,2 % en 2008 à 10,3 % en 2017. Le taux d'indépendants dans la population d'origine étrangère n'est pas similaire pour tous les groupes de pays. En 2017, il est plus élevé pour les individus originaires de l'UE13 (17,8 %) et d'Océanie/Extrême-Orient (16,8 %) et moins élevé pour les individus originaires du Maghreb (6,2 %) et d'Afrique subsaharienne (4,3 %).

Il y a deux fois plus d'hommes que de femmes exerçant sous statut d'indépendant en Belgique, quelle que soit leur origine : les femmes sont donc systématiquement sous-représentées parmi les indépendants.

La population des indépendants d'origine étrangère est plus jeune que celle des indépendants d'origine belge et les régions se différencient non seulement par leur situation actuelle mais également par leur dynamique évolutive, par leur histoire. En Région de Bruxelles-Capitale, deux tiers des indépendants étaient d'origine étrangère en 2017.

Parmi les indépendants, quelle que soit leur origine, la proportion d'individus avec un haut niveau de diplôme (42,3 %) est plus importante que les proportions d'individus avec un niveau de diplôme moyen (34,3 %) ou faible (15,2 %). En outre, la part d'indépendants dans la population est plus importante pour le niveau de diplôme élevé (18,4 %) que pour les niveaux de diplômes moyen (13,6 %) ou faible (8,7 %). La formation constitue donc un facteur clé dans l'exercice d'une profession sous statut d'indépendant.

Le groupe d'origine étrangère est surreprésenté dans les affiliations et les radiations, tandis que l'inverse prévaut pour le groupe d'origine belge. Le groupe des indépendants d'origine étrangère se révèle plus changeant dans le temps que celui des indépendants d'origine belge, il est plus dynamique. En ce qui concerne le niveau de diplôme, plus il est élevé, plus le taux d'accroissement est important, ce qui est d'autant plus vrai pour les femmes que pour les hommes.

Ceci suggère, d'une part, que la situation des individus d'origine étrangère sur le marché du travail les pousse davantage à essayer l'entrepreneuriat que la situation des individus d'origine belge ne pousse ces derniers et, d'autre part, que la possession d'un niveau de diplôme élevé est une caractéristique déterminante dans le démarrage d'une activité entrepreneuriale.

En 2017, 67 % des travailleurs indépendants exerçaient à titre principal, 23 % à titre complémentaire et 10 % étaient actifs après (l'âge de) la pension. Le groupe d'origine étrangère est surreprésenté pour l'activité à titre principal, le groupe d'origine belge l'est pour l'activité à titre complémentaire et le groupe d'origine indéterminée l'est pour l'activité après (l'âge de) la pension. Ce constat contribue à renforcer l'hypothèse que l'entrepreneuriat est, pour les individus d'origine étrangère, moins un choix qu'une nécessité, par rapport aux individus d'origine belge.

Les indépendants d'origine belge sont surreprésentés dans les branches de l'agriculture et de la pêche, ainsi que dans les professions libérales et intellectuelles. Il s'agit de branches d'activités où la disposition d'un capital (de quelque nature que ce soit : social, culturel, financier, etc.) augmente singulièrement les chances de réussite des individus. A contrario, la disposition d'un capital paraît moins importante pour réussir dans la branche de l'industrie (transports, etc.) par exemple. Les indépendants d'origine étrangère sont surreprésentés dans le commerce et l'industrie. Aucune

relation claire n'a été constatée entre le sexe, la région ou la branche d'activité des individus examinés.